

Cravanche, le 23 août 2024

Aux habitants de la commune
90300 CRAVANCHE

Réf. 2024-0070/RV/MR/CD

Madame, Monsieur,

Plusieurs de nos concitoyens se sont rapprochés de la mairie pour signaler des fissurations sur leur habitation.

Pour prétendre à des indemnisations auprès des assurances, il est nécessaire que l'état de catastrophe naturelle soit déclaré.

Si vous avez constaté des fissurations sur votre immeuble, je vous invite à nous transmettre un dossier, de préférence par mail à l'adresse contact@cravanche.fr, en indiquant vos nom, prénom, adresse, les dates de constatations des fissures et y joindre des photos de celles-ci.

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le motif « Sécheresse / Réhydratation des sols » sera transmise en Préfecture pour l'instruction de la demande et sa présentation en commission interministérielle qui se réunit une fois par an.

En parallèle vous devrez déposer un dossier auprès de votre assureur, en lui précisant que l'état de catastrophe naturelle a été demandé par la commune.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire,

Renaud VEBER

